

FAQ's

1. Quels sont les principaux avantages de ce projet pour les professionnels de la musique ?

Le projet mettra à disposition des représentants de l'industrie musicale :

- Des statistiques sur les tendances en matière de génération de revenus en rapport avec un lieu donné. Dans la phase pilote, il s'agira de l'Afrique du Sud.
- Des informations (données traitées) sur les sources de revenus qui fonctionnent dans un lieu donné. Ces informations seront mises en forme dans des formats faciles à comprendre pour aider les intéressés à prendre des décisions éclairées en matière de revenus.
- Des ateliers de formation seront organisés dans le cadre d'un processus de renforcement des compétences.
- Du contenu didacticiel gratuit sera publié et diffusé sur le portail Music In Africa.
- Des outils numériques seront développés pour aider les musiciens à localiser facilement et gratuitement des partenaires et de nouvelles sources de revenus.
- Le projet inclura également des actions de plaidoyer et de lobbying en faveur des musiciens.

2. Qui peut participer à la recherche ?

Tous les professionnels de la musique opérant en Afrique du Sud, notamment ceux exerçant une activité de musicien, manager, promoteur, éditeur, maison de disques, etc.

3. Comment participer à la recherche ?

La recherche sera menée à deux niveaux :

- En ligne via le portail Music In Africa (consultez le site officiel de RSFAM pour la dernière enquête).
 - Hors ligne à travers des programmes de recherche sur le terrain où nos chercheurs voyageront à travers l'Afrique du Sud pour collecter des données.
- Nos méthodologies incluent également des consultations avec des acteurs clés (organisations ou individus). Si vous pensez avoir des idées qui pourraient aider ce projet, veuillez nous contacter.

4. Y a-t-il des frais de participation ?

Il n'y a pas de frais de participation.

5. Quelle est la durée du projet ?

La phase pilote en Afrique du Sud se déroulera sur 18 mois à partir d'août 2020. MIAF prévoit d'inclure davantage de pays après la phase pilote.

6. Quand pouvons-nous participer au programme ?

Le lancement de notre première enquête numérique aura lieu en novembre 2020. Les formations et ateliers débuteront au premier trimestre 2021.

7. La phase pilote est mise en œuvre en Afrique du Sud. Et les autres pays ?

MIAF prévoit d'inclure davantage de pays après la phase pilote.

8. Comment puis-je contacter les administrateurs du projet ?

Vous pouvez nous contacter par e-mail à jannike@musicinafrica.net.

Tous les autres développements et opportunités seront annoncés publiquement sur le site Web de la Fondation Music In Africa (MIAF) <https://www.musicinafrica.net>.

9. Comment obtenir des mises à jour régulières sur le projet ?

Visitez la page dédiée au projet *Revenue Streams for African Musicians* sur le site Web de la Fondation [ici](#).

10. Existe-t-il des opportunités de partenariat ?

Oui. Veuillez contacter Violet Maila pour plus d'informations : violet@musicinafrica.net